



Codéveloppement
Mali

Les projets productifs
au Mali et le rôle des associations
de migrants en France

Sommaire



Avant-propos 3



1. Qu'est-ce qu'un projet communautaire productif ? 4



2. Pourquoi investir dans un projet productif ? 6



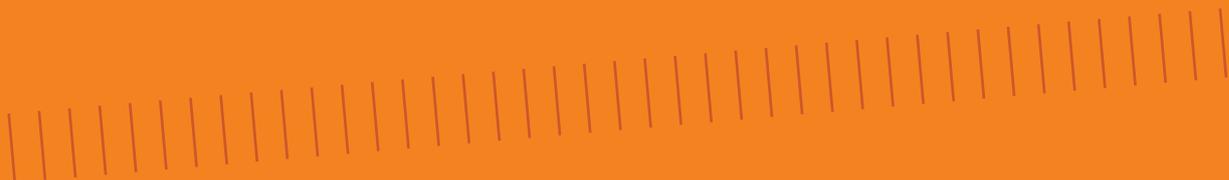
3. Quel mode de gestion pour les bas-fonds ? 9



4. Comment mettre en œuvre les projets ? 11

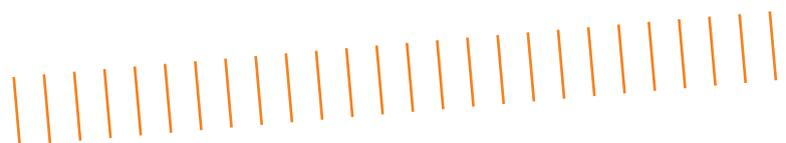


5. Quels acteurs mobiliser ? 14



programme de **Codé**veloppement au **Mali**

Les projets productifs
au Mali et le rôle des **associations**
de migrants en France





Ce document a été produit dans le cadre du programme Codéveloppement Mali suite à une mission dans la région de Kayes du 9 au 20 février 2009, avec le soutien du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire (MIIINDS)

Rédaction : Béatrice Seror.

Coordination : Sophie Charpentier (cellule relais France)



Contact : Cellule technique du Codéveloppement Mali, Hamidou Bathily, quartier du fleuve, Bamako. T. (223) 20 23 67 55

Sites visités pour la réalisation de ce document : les périmètres maraîchers de Moussala-Fatola*, de Niagnela* et de Senoufo-Kounda ; les bas-fonds aménagés de Djincoulou*, de Lahahiya*, de Samantara*, de Sandaré et Seredji

* Projets financés par le codéveloppement Mali (cf. détails page 17)

Organisations rencontrées en France et au Mali : ADCYF (Association pour le développement du cercle de Yélimané en France), ADR Yélimané (Association d'appui aux actions de développement rural), AGED (Agence générale d'expertises pour le développement), ARK (Assemblée régionale de Kayes), UDM (Union pour le développement de Melga), Association des Femmes de Konsiga en France, BFMADD (Bénévoles franco-maliens pour l'aide au développement de Diabé, BFMADS (Bénévoles franco-maliens pour l'aide au développement du village de Samantara, Camide (Centre d'appui à la micro-finance et au développement, CIDS (Collectif Ingénieurs développement Sahel, Comité de jumelage de Chilly Mazarin, commune de Ségala, commune de Sandaré, conseil régional Ile-de-France, Essonne Sahel, Groupe de recherche et de développement rural (GRDR France et Kayes), agence Kared, PADDY (Programme d'appui au développement durable de Yélimané), RHK (Réseau des horticulteurs de Kayes), Cellule technique de Codéveloppement à Bamako, assistant technique Codéveloppement auprès de l'ARK.

Avant-propos

La majorité des migrants maliens installés en France est originaire de la région de Kayes. Située à la frontière de la Guinée, du Sénégal et de la Mauritanie, cette région rurale se caractérise par des mouvements migratoires massifs.

Les migrants apportent à titre individuel un appui financier important aux familles restées au pays et s'impliquent collectivement dans des actions visant le développement socio-économique de leur territoire d'origine. Réunis au sein d'associations, ils ont d'abord investi les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'approvisionnement en eau potable avant d'orienter leurs efforts vers le champ économique. Les questionnements sur la durabilité des ressources financières issues de la migration dans un contexte de crise économique et de hausse des prix, notamment alimentaires, l'évolution de la demande locale, l'environnement institutionnel favorable sont autant de facteurs ayant participé à l'émergence des projets productifs. Dans une région où les potentialités de développement du secteur agricole sont importantes (une relative diversité de climats, des possibilités d'amélioration sur le plan technique, un potentiel hydrologique), l'agriculture est le premier secteur productif concerné.

L'action des associations de migrants, amorcée dans les années 1970, a su s'adapter aux évolutions du contexte institutionnel local et susciter de nouvelles dynamiques au sein des politiques publiques de coopération.

Au Mali, le processus de décentralisation, mis en œuvre à partir de 1998, a conféré aux collectivités locales des responsabilités plus étendues. Au sein des associations de

migrants, une nouvelle dynamique de regroupement s'est développée et a permis la création de fédérations, calquées sur les échelles territoriales du Mali. Parallèlement, les collectivités locales françaises se sont impliquées dans une coopération institutionnelle, afin d'aider les collectivités maliennes à renforcer leurs capacités et à jouer pleinement leur rôle d'animation et de structuration territoriales.

Des dispositifs d'accompagnement et de financement ont aussi été mis en place par l'Etat français, notamment en 2000 la convention de Codéveloppement entre le Mali et la France, qui vise à soutenir les initiatives des migrants maliens. Dans ce cadre, deux accords de financement d'un montant total de 5,6 millions d'euros¹ ont été signés entre les deux Etats ; 30 % de ces fonds ont participé au financement des projets de développement local.

Ces différentes interventions s'inscrivent dans le cadre des politiques régionales, réalisées en lien avec l'Assemblée régionale de Kayes (ARK), qui assure un rôle de concertation et de coordination. L'ARK accorde une place essentielle au développement économique et souhaite articuler la structuration des filières de production et de commercialisation aux actions d'aménagement du territoire. C'est dans cette perspective que sont mis en œuvre des programmes de développement intégré à l'échelle des Cercles, soutenus par l'Etat malien et les acteurs de coopération².

Les projets considérés dans ce document concernent essentiellement l'aménagement d'ouvrages hydro-agricoles et l'exploitation des bas-fonds. ■

¹ Mobilisés par le MAEE, puis par le MIIINDS à compter de 2008.

² Le PDIAM (Projet de développement intégré en aval de Manantali) ; le PDRIK (Projet de développement rural intégré du cercle de Kita) ; le PADDY, qui s'inscrit dans une coopération multilatérale (cercle de Yélimané/ ville de Montreuil / Vietnam / ville brésilienne de Diadéma).



Dans la région de Kayes, une réflexion bien amorcée

En 1997, la table ronde sur le développement socio-économique de la région de Kayes a réuni l'ensemble des acteurs mobilisés pour le renforcement de l'économie locale. Les travaux effectués et les recommandations élaborées à l'issue de cette rencontre constituent aujourd'hui le cadre de référence et d'orientation au niveau régional.

Dix ans après, dans le cadre des activités du programme de codéveloppement au Mali, l'Assemblée régionale de Kayes organisait le forum Eko 8, une rencontre régionale visant la mise en place d'un cadre institutionnel favorable à la structuration et à l'accompagnement des filières économiques dans la région.

L'approche par filières, pour analyser les étapes clés d'un système productif (production, transformation, commercialisation), les études de cas, pour partager les expériences, et les rencontres de terrain, pour appréhender la réalité de la région, ont favorisé une démarche participative, plus apte à valoriser les potentialités économiques.

1. Qu'est-ce qu'un projet communautaire productif ?

Parmi les projets économiques, on distingue d'une part, les projets dont l'objectif est la création d'un environnement favorable, d'autre part les projets productifs. Exigeant un investissement hors de portée individuelle et familiale, ces deux types de projets sont soutenus par un groupe d'acteurs, le plus souvent à l'échelle villageoise. Dans la région de Kayes, ils bénéficient d'un fort soutien des associations de migrants basés en France.

Les projets d'aménagement du territoire dépendent de la capacité des collectivités territoriales à dynamiser durablement l'activité économique (aptitude des marchés à drainer producteurs et acheteurs, desserte intérieure et accès aux centres d'activités par voies routières).

Les projets productifs s'articulent autour d'une infrastructure réalisée et gérée collectivement. Des activités de productions destinées à la consommation et/ou génératrices de revenus sont mises en œuvre à titre individuel ou collectif. Ces projets concernent :

- des périmètres maraîchers équipés d'un à deux puits de grand diamètre et de plus de 20 mètres de profondeur en moyenne, et parfois de bassins de stockage et de réseaux d'irrigation. Ils sont clôturés d'un grillage qui peut être doublé d'une haie vive. Les bénéficiaires en sont généralement des femmes réunies en association ;



Le barrage de Tichy-Ambidédi, commune rurale de Djélébou, cercle de Kayes.

• des **bas-fonds aménagés** par une retenue réalisée sur un cours d'eau temporaire, qui permet de maintenir le niveau d'eau (5 à 20 % de la ressource retenue) et de prolonger la saison agricole. Des digues sont construites sur une longueur moyenne d'environ 200 mètres, munies d'un ouvrage de vidange et d'un déversoir. Sur les mares, des ouvrages de moindre dimension sont aussi réalisés pour empêcher le retournement de l'eau dans le chenal

d'alimentation après les pluies. Les bénéficiaires sont les exploitations familiales.

Au-delà de la réalisation des infrastructures et afin de pérenniser les aménagements, les projets prévoient un accompagnement des communautés lors de leur mise en œuvre, un appui à l'organisation et à la gestion des ouvrages ainsi que la formation technique des exploitants. ■

	Budget moyen	Superficie moyenne	Bénéficiaires
Aménagement de bas-fonds	55 000 € 36,078 M FCFA	30 hectares	100-150 unités d'exploitation
Périmètres maraîchers	27 000 € 17,710 M CFA	0,7 hectare	une cinquantaine de femmes

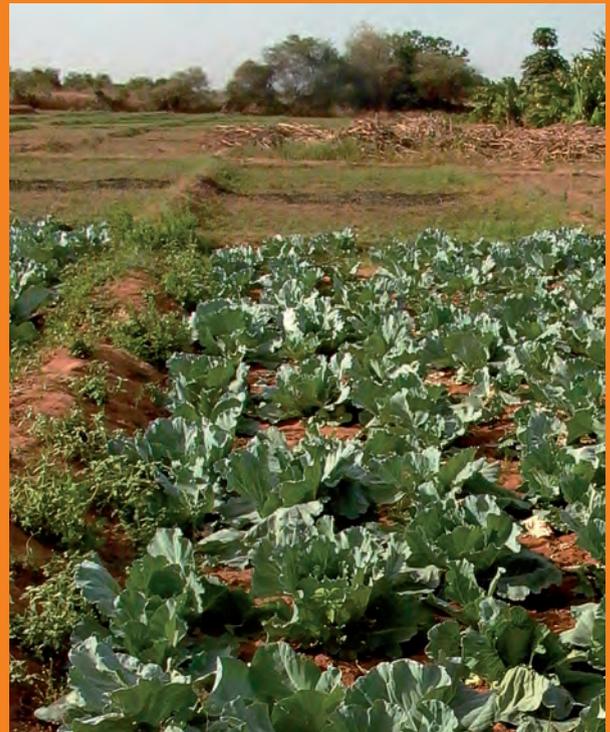
Des projets innovants qui se développent dans divers secteurs d'activités

Il y a peu, en région de Kayes, les projets productifs concernaient essentiellement la production agricole destinée à l'autoconsommation et au marché local. Depuis quelques années, le secteur agricole connaît une nouvelle dynamique, soutenue par l'Etat et la Région, de structuration de filières économiques longues qui s'appuie sur les potentiels différenciés des territoires.

Des actions tendent à se développer autour de l'approvisionnement en intrants, la transformation, la conservation, le conditionnement et la commercialisation sur les marchés nationaux et internationaux. Actuellement, les principales productions concernées sont le riz, le sésame, la gomme arabique ou le fonio. D'autres filières pourraient être exploitées en fonction du potentiel de chaque territoire (oignons, fruits et légumes, etc.).

Outre l'agriculture, d'autres secteurs d'activités sont investis, comme celui du commerce équitable, de l'énergie, avec le développement du « charbon vert » à partir de résidus agricoles, ou l'écotourisme, qui cherche à valoriser les atouts environnementaux de la région.

Ces initiatives mobilisent aussi des acteurs de la coopération décentralisée tels que les régions Ile-de-France et Nord-Pas-de-Calais, la ville de Montreuil et des associations de migrants.



2. Pourquoi investir dans un projet productif ?

L'augmentation et la diversification des productions agricoles, la hausse des revenus, la remontée des nappes phréatiques, l'amélioration de l'alimentation sont autant de résultats qui peuvent être générés par les projets productifs. Toutefois, une mauvaise appréciation initiale peut en limiter la portée.

POUR UNE HAUSSE DES REVENUS

L'un des objectifs principaux des projets productifs est de générer des revenus en créant une activité économique sur place, qui permette aux hommes et aux femmes de diversifier et d'augmenter leurs ressources.

Forte de neuf ans de pratique du maraîchage sur un périmètre situé à proximité de Kayes, une association de femmes estime ainsi la production et le revenu annuel par productrice : 90 kg d'échalotes à 1 000 FCFA/kg soit 90 000 FCFA ; 150 kg d'oignons à 400-500 FCFA/kg soit 60 000 FCFA. L'accompagnement dont ces productrices



Le barrage de Seredji, commune de Sandaré, cercle de Nioro.

ont bénéficié leur a permis d'acquérir les techniques culturales et de gestion, et de développer des stratégies commerciales (diversification des variétés, production d'un gombo d'hivernage, etc.).

POUR UNE DIVERSIFICATION ET UNE HAUSSE DES PRODUCTIONS

Les aménagements de bas-fonds permettent de diversifier les productions. Le riz, qui n'était plus exploité depuis plusieurs décennies à cause de la sécheresse, est cultivé quand les parcelles sont inondées, de juin à novembre. Il est autoconsommé.

Viennent ensuite les cultures de décrue (en décembre-février) : le maïs, dont près de 70 % de la production est vendue (les épis pour l'alimentation, la paille comme fourrage) et le niébé pour la consommation familiale. Le maraîchage, pratiqué sur les pourtours (de octobre à mai, voire plus selon les sites), produit divers fruits et légumes : salade, tomate, aubergine, gombo, concombre, melon, pastèque, etc. Les oignons et échalotes sont plutôt destinés à la vente.

Dans certains bas-fonds, l'arboriculture fruitière (manguiers, bananiers, etc.) se développe autour de la zone de production agricole. Parfois, la pêche est aussi pratiquée dans les mares.

Un même objectif pour la commune, les villageois et les migrants de Sandaré

Grâce aux villageois qui aménagent les bas-fonds, la superficie exploitée autour du barrage de Sandaré est passée de 15 à près de 40 ha. La commune, jumelée à celle de Draveil en France, joue un rôle moteur. Elle a inscrit les aménagements hydro-agricoles comme prioritaires dans son programme de développement communal et aide les producteurs à s'organiser. Des banques de céréales ont été créées à partir de fonds de roulement financés par les migrants ; la commune achète les productions et les revend quand les cours augmentent.

Aujourd'hui, elle cherche à impulser des actions collectives pour la conservation et la commercialisation des produits maraîchers. Elle travaille en lien étroit avec les migrants. Regroupés à l'échelle communale depuis 2002, ceux-ci participent au processus de concertation, aux prises de décision, à la mise en œuvre et au suivi des actions.

Face aux difficultés à faire cofinancer la réhabilitation des équipements, la commune soutient la mise en place de caisses villageoises d'épargne-crédit où sont déposées des cotisations destinées spécifiquement au renouvellement des ouvrages. Un comité communal de coordination où siègent des élus et des représentants villageois participe à leur gestion.



▲ Etale sur le marché de Kayes

Plan d'aubergine sauce à Sadiola, près de Kayes ►



• L'exemple de Seredji

D'une superficie de 30 ha, le bas-fond de Seredji est exploité par 75 unités familiales. La production de riz est estimée à 100 tonnes de riz paddy, soit 60 tonnes environ de riz décortiqué. Sa valeur totale est supérieure à 15 millions de FCFA même si une partie, non destinée à la vente, est autoconsommée. Trois variétés sont cultivées en fonction de la hauteur d'eau dans les parcelles.

La production de maïs, sur environ 15 ha, est estimée à 1,5 tonne d'épis d'une valeur de plus de 2 millions de FCFA, sans compter la vente de la paille pour l'alimentation animale. En prenant en compte l'ensemble des récoltes (sans le coût de la main-d'œuvre et des intrants), les investissements ont été amortis en moins de cinq ans.

LES RÉSULTATS DÉPENDENT CEPENDANT DE NOMBREUX FACTEURS

Certains éléments sont cependant à prendre en compte pour atteindre ces résultats positifs :

- **la pénibilité du travail et une mauvaise gestion**, qui entraînent à terme une sous-exploitation des aménagements et leur manque d'entretien ;
- **le niveau de maîtrise culturelle** : connaissances des techniques et des variétés, étalement des productions selon le calendrier, etc. ;
- **les modes de production**, qui traduisent aussi les motivations de chacun. Si celles des femmes, contraintes par leur

manque de disponibilité, sont liées à leur volonté d'améliorer les conditions de vie familiale (alimentation, frais de scolarité, de mariage, petit cheptel), celles des hommes sont à visée commerciale. Les superficies qu'ils exploitent sont supérieures et leurs techniques plus abouties ;

- **les marchés**. Les productions vendues sur les marchés locaux génèrent des recettes plus intéressantes que la vente directe dans les jardins, mais la commercialisation est plus contraignante et coûteuse à cause des transports.

- **les saisons**. Les produits connaissent une chute des prix en pleine saison, et pour les plus périssables des difficultés de commercialisation. Avec le développement de l'activité, le marché peut être saturé à certaines périodes, alors que hors saison, la région doit importer pour pallier le déficit de l'offre.

- **le coût de maintenance des équipements**. L'entretien et le renouvellement des grands ouvrages (la durée de vie des barrages est de 15 à 20 ans) exigent que des stratégies collectives soient mises en place pour y faire face. ■





Coopérative agricole dans la région de Kayes

3. Quel mode de gestion pour les aménagements ?

DROITS FONCIERS TRADITIONNELS ET DROITS D'USAGE

.....

Les bas-fonds sont exploités sur des terres que les propriétaires traditionnels, dépositaires d'un droit foncier familial, mettent à disposition de l'association villageoise pour une période généralement égale à la durée de vie de l'ouvrage de retenue. Partagées en parcelles de tailles égales ou proportionnelles à celles des unités familiales d'exploitation, ces terres sont attribuées par tirage au sort, après que les familles propriétaires aient choisi la parcelle qu'elles exploiteront.

EXPLOITATIONS INDIVIDUELLES ET GESTION COLLECTIVE

.....

Les comités de gestion

Les aménagements sont gérés par un comité de gestion. Certains bas-fonds disposent de deux comités : l'un pour assurer les aspects techniques de l'entretien et de la maintenance des équipements, l'autre pour attribuer les parcelles et réguler les hauteurs d'eau.

Le paiement d'une cotisation par l'exploitant

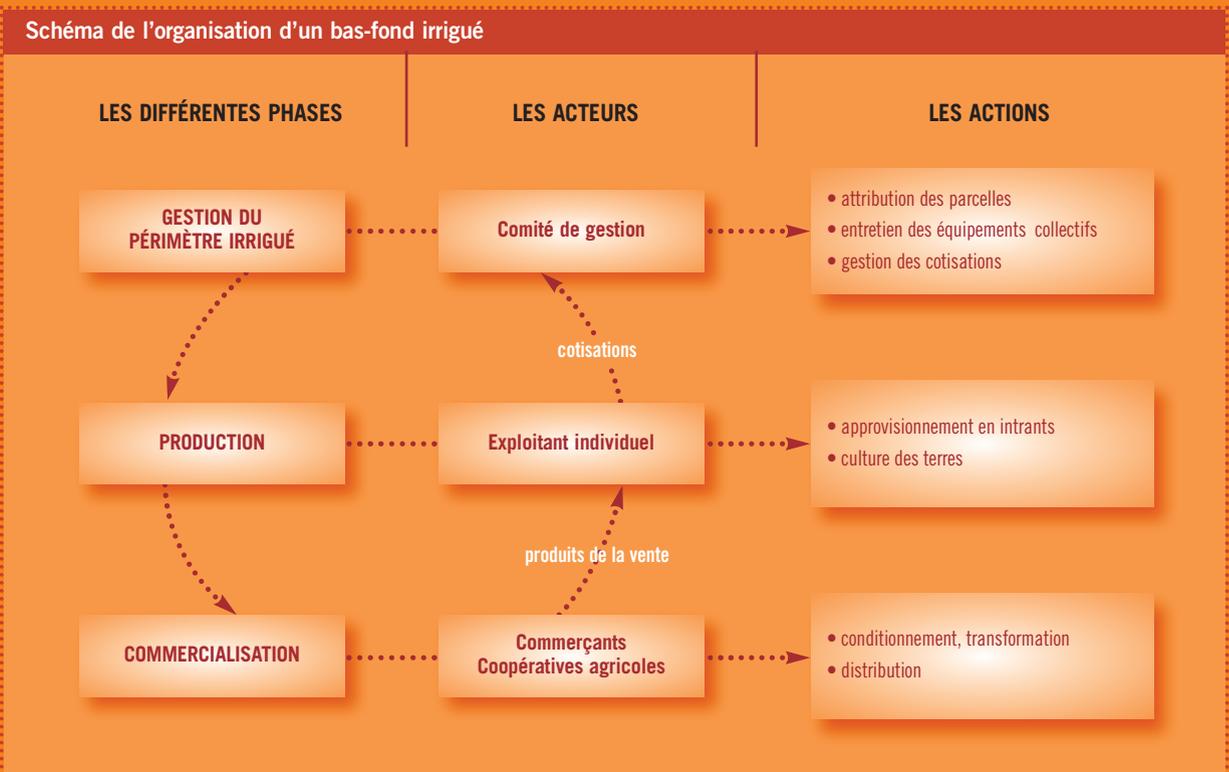
Les exploitants payent une cotisation annuelle au comité de gestion, pour couvrir les frais de maintenance des équipements. Pour la réhabilitation des aménagements, très coûteux, les financements extérieurs demeurent difficiles à mobiliser. Le recours aux migrants reste souvent la solution envisagée.

L'exploitation individuelle des parcelles

L'exploitation des parcelles est individuelle. Les exploitants gèrent leur activité de manière indépendante, de l'approvisionnement en intrants à la commercialisation.

Une approche basée sur une vision communautaire risque de vouer ces tentatives à l'échec par manque de professionnalisme dans leur mise en œuvre, par une dé-mobilisation des plus motivés, les contraintes d'une exploitation collective (implication inégale, écarts entre travail fourni et résultats obtenus, etc.) ne permettant pas aux exploitants de développer pleinement leur activité économique.

Cette exploitation individuelle n'exclut pas la mutualisation des moyens à certaines étapes clés de la production.



MUTUALISER LES MOYENS DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION

Les productions locales sont vendues non transformées, en général directement du producteur au consommateur, sur les parcelles elles-mêmes ou sur les marchés locaux. Certains producteurs recourent à des commerçants, le plus souvent des détaillants de la région.

Les prix connaissent une forte chute aux périodes de production, incitant certains producteurs à des essais de conservation. Mais ils manquent de maîtrise technique et le bénéfice attendu de la hausse des prix est compromis par la perte de poids des produits pendant le stockage.

Face à ces contraintes, à certaines phases clés (approvisionnement, conservation, transformation, conditionnement, commercialisation), la mutualisation des moyens permet des économies d'échelle. Sa réussite exige une approche entrepreneuriale et le développement d'activités portées par un groupe de producteurs associés, à l'instar par exemple, des coopératives agricoles françaises. ■



Construction du barrage de Samantara, commune de Sandaré, cercle de Nioro



Plantation d'aubergine sauce dans la région de Kayes



4. Comment mettre en œuvre les projets ?

La mise en œuvre des projets d'aménagement des bas-fonds est complexe dans la mesure où elle exige de concilier et articuler :

- investissements communautaires et gestion collective des infrastructures / activités et exploitations individuelles ;
- approche sociale / approche entrepreneuriale et appui à la création d'entreprise ;
- développement économique / aménagement du territoire.

DE L'IDÉE À LA FORMULATION DU PROJET

L'initiative des projets est souvent villageoise, et de plus en plus communale, voire intercommunale. L'idée est soumise à l'association des migrants, qui joue plusieurs rôles : questionnement sur sa faisabilité ; recherche de partenariats techniques et financiers ; cofinancement, y compris de la partie dévolue aux organisations villageoises qui n'ont pas la capacité de la mobiliser ; appui à l'organisation.

De nombreuses associations villageoises sont accompagnées par des opérateurs de développement locaux, tandis que la plupart des associations de migrants mobilisent des partenaires, ONG et/ou acteurs de la coopération bilatérale et décentralisée en France, avec lesquels elles ont su construire des relations inscrites dans la durée. Ce type de mon-



Exploitation agricole à Sadiola, cercle de Kayes

tage multipartenarial participe à améliorer la qualité des actions par la mise en débat des points de vue, l'enrichissement des réflexions et la complémentarité des compétences et savoir-faire. A cet égard, le programme de codéveloppement Mali, qui vise à appuyer les migrants dans le montage de leurs projets, établit un lien entre l'ensemble de ces acteurs.

LA PHASE PRÉPARATOIRE : ANALYSER TOUS LES ASPECTS DU PROJET

Cette phase est déterminante : des études préalables doivent être menées, des accords fonciers fixés, ainsi que les modes de gestion et d'exploitation.

Les études préalables

Réalisées par des bureaux spécialisés, les études préalables concernent essentiellement les aspects sociaux et techniques. Les analyses commerciales se limitent souvent à des comptes d'exploitation prévisionnels établis sur la base de prix moyens et de données issues d'autres expé-



Barrage endommagé



Barrage de Sero, commune de Sero-Diamamou, cercles de Kayes

Les 4 phases de mise en œuvre d'un projet

1. La préparation

- Formulation du projet
- Identification d'un bureau d'études
- Recherche de partenaires techniques et financiers

- Migrants
- Population
- Collectivités locales
- Services techniques de l'Etat

2. Le montage

- Accords sur le foncier
- Etudes techniques et commerciales
- Définition des modalités de fonctionnement et de gestion
- Identification d'une entreprise

- Bureau d'études
- Comité de gestion

3. La réalisation des travaux

- Suivi du projet
- Contrôle de la réalisation

- Entreprises
- Bureau d'études
- Population

4. L'accompagnement post-réalisation

- Gestion collective des infrastructures
- Formation agricole et gestion de l'exploitation

- Services techniques de l'Etat
- Bureau d'études

Intégrer les imprévus

Les études de faisabilité technique se basent sur des conditions climatiques « moyennes ». Or les événements exceptionnels (inondations violentes) tendent à se démultiplier. Certains aménagements sont ainsi menacés par l'érosion alors que l'exploitation des terres n'a pas commencé. La question de leur « calibrage » se pose donc pour éviter des problèmes aux conséquences financières lourdes qui mettent en cause leur pérennité.

riences de terrain. A terme pourtant, la viabilité des activités exigent de s'appuyer sur une bonne connaissance des marchés, de leur fonctionnement et de leurs potentiels de développement au niveau local et régional.

Définir les modalités de fonctionnement

Lors de la phase préparatoire, la définition des modalités de fonctionnement des aménagements est une étape cruciale qui permet de désamorcer tout conflit ultérieur : cession des terres par les propriétaires traditionnels et redistribution, règles de gestion (composition du comité de gestion, définition du montant des cotisations...).

La question du renouvellement des ouvrages doit être abordée dès le départ sinon, le moment venu, elle se pose avec plus d'acuité. L'affectation d'une partie des cotisations sur le renouvellement est la solution le plus souvent adoptée.

Anticiper les frais de renouvellement

Face à l'inévitable dégradation des aménagements, des comités de gestion réfléchissent à la manière d'anticiper les frais de renouvellement des ouvrages. Certains mettent en place une cotisation annuelle ; d'autres envisagent la création de caisses villageoises d'épargne-crédit.

Ces solutions ont pour objet :

– de sécuriser et faire fructifier l'épargne : rémunération directe et octroi de crédits individuels qui peuvent être orientés vers des projets économiques ;

– d'offrir un accès privilégié aux ressources : crédit à taux préférentiel avec fonds de garantie en partie alimenté par les migrants. Leur inconvénient, particulièrement ressenti par les migrants, réside dans le taux d'intérêts élevé des crédits.



Le barrage de Tichy-Ambidédi, commune rurale de Djélébou, cercle de Kayes

L'IMPLICATION DES VILAGEOIS DANS LA RÉALISATION

Les travaux sont réalisés par des entreprises avec l'appui de la population, dont la participation bénévole est planifiée (nombre et rotation des équipes, pénalités pour absence ou retard, etc.). Un bureau d'études est chargé du suivi technique des travaux. Mais la présence d'un contrôleur n'est pas permanente et certaines malfaçons peuvent se produire et compromettre la résistance des ouvrages. Seul palliatif : l'implication des bénéficiaires, leur sensibilisation à l'importance du contrôle et leur formation au suivi des cahiers des charges.

UN ACCOMPAGNEMENT NÉCESSAIRE DANS LA DURÉE ET LA PROXIMITÉ

Réalisé par un bureau d'études ou une ONG, l'accompagnement concerne essentiellement la gestion collective des aménagements et la formation agricole. Les capacités des comités à assurer la maintenance des aménagements et à réguler leur utilisation sont à renforcer. La transparence et la rigueur de la gestion doivent faire l'objet d'une attention particulière afin d'assurer au mieux la légitimité de leur action.

Du point de vue agricole, les temps d'accompagnement, prévus généralement sur une saison et de façon relativement ponctuelle, ne permettent pas d'acquiescer l'ensemble des savoir-faire (techniques culturales, choix des semences, maîtrise des calendriers, gestion des exploitations). Les résultats obtenus par les exploitants accompagnés dans la durée et la proximité en témoignent. L'implication des services déconcentrés de l'Etat fait partie des solutions à envisager.

L'accompagnement des stratégies de commercialisation se pose également. Il doit entre autres s'appuyer sur une bonne connaissance des filières locales, qu'elles soient courtes, du producteur au consommateur, ou longues, à échelle régionale et nationale, voire internationale. Il est important d'impliquer les acteurs économiques locaux (commerçants, transporteurs, etc.) dans cette réflexion. Leur connaissance du contexte et leur expérience professionnelle sont des atouts. ■



Participation villageoise à la construction du barrage de Samantara (commune de Sandaré, cercle de Nioro)

5. Quels acteurs mobiliser ?

Du fait de la complexité du montage et des questions que posent le fonctionnement et la pérennité des aménagements, les projets hydro-agricoles se caractérisent souvent par l'implication de divers acteurs complémentaires, au Mali comme en France.

Les organisations villageoises

Fréquemment à l'origine des projets d'aménagements hydro-agricoles, les organisations villageoises sont impliquées dans leur mise en œuvre, essentiellement par un apport en nature et en main-d'œuvre. Elles sont aussi appelées à gérer les futurs aménagements via un comité de gestion qu'elles désignent. Leur légitimité et leur capacité au consensus sont essentielles pour éviter tous conflits ultérieurs, notamment fonciers et de gestion.

Les collectivités territoriales maliennes

Chargées de l'animation, de l'aménagement et du développement économique du territoire, l'implication des collectivités maliennes est incontournable. Elles ont une vision

globale du territoire et des enjeux, et peuvent hiérarchiser les besoins. En lien avec les priorités définies aux autres échelles territoriales (intercommunalités, cercles, régions), les plans de développement communaux sont ainsi une base fondamentale sur laquelle appuyer tout projet.

Leur rôle est aussi essentiel pour articuler développement économique et aménagement du territoire : les problématiques d'écoulement des productions, de désenclavement intérieur ou d'implantation des équipements commerciaux méritent d'être réfléchies conjointement.

De par leur mandat, les collectivités territoriales ont pour mission d'assurer la médiation entre tous les acteurs œuvrant sur leur territoire, y compris les migrants, qui les soutiennent quand elles tiennent compte de leurs propositions. Néanmoins, la plupart des collectivités n'ont pas encore la capacité de remplir ce rôle. Il est donc particulièrement important d'articuler les projets productifs à des programmes d'accompagnement institutionnel visant au renforcement de leurs capacités.

Les services techniques de l'Etat

Chargés de la formation et de la vulgarisation agricoles, ces services ont un rôle indéniable à jouer en matière d'accompagnement technique et cultural des exploitants, dans



Riz à maturité

le prolongement de celui des opérateurs locaux (bureaux d'études, ONG, etc.).

Les opérateurs de développement au Mali et en France

Ils accompagnent les migrants et les populations locales dans la réalisation de leur projet. Leur participation temporaire, quelle que soit la durée de leur engagement, implique de mettre en œuvre une approche qui permette aux bénéficiaires d'agir, *in fine*, de manière autonome et de porter leur développement. Dès lors, le rôle des opérateurs de développement doit se centrer sur : les activités d'information et de formation ; le dialogue avec les villageois, qui connaissent leurs besoins et leur contexte, pour s'assurer que les actions sont adaptées aux spécificités locales ; l'accompagnement dans le montage des projets et la recherche de partenaires techniques et financiers.

Les collectivités territoriales françaises

Dans le cadre de la coopération décentralisée, beaucoup ont développé des partenariats avec des collectivités maliennes. Si elles n'agissent pas directement dans le secteur productif, leur rôle de conseil auprès des collectivités maliennes sur les questions de développement économique et d'aménagement du territoire s'articule avec les actions réalisées dans le secteur productif et favorise leur intégration dans une approche globale et transversale. Au niveau de leur territoire, elles cherchent aussi souvent à répondre à un enjeu d'intégration des populations originaires de ces régions.

Les migrants, une population en pleine évolution

Dans un contexte en mutation, le profil des migrants change. Les jeunes Maliens, aussi bien que certains jeunes issus de l'immigration, impulsent de nouvelles dynami-

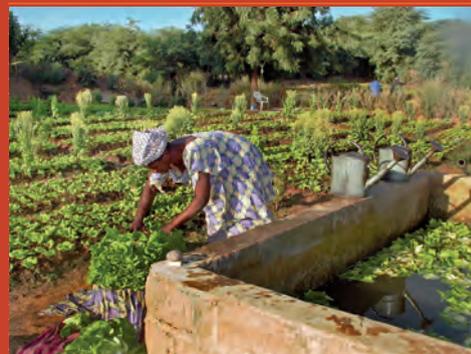
RECOMMANDATIONS

Allier accompagnement collectif...

- Valoriser le rôle des migrants et son articulation avec celui des communautés locales, leur connaissance des situations et leurs capacités à influencer sur les décisions dans une perspective de viabilité et de pérennité des actions.
- Agir en lien étroit avec les collectivités territoriales et s'assurer que les projets s'inscrivent dans les priorités pour mieux adosser développement économique et aménagement du territoire.
- Définir les règles de fonctionnement en amont : foncier, entretien et renouvellement des aménagements, etc.
- Tenir compte des conditions environnementales exceptionnelles dans le calibrage des ouvrages tout en l'ajustant aux besoins.
- Assurer un suivi continu des travaux.

... et appui à la création d'entreprises

- Disposer d'une bonne connaissance des potentialités, des filières et des acteurs économiques et soutenir dès que possible les activités existantes ou en développement.
- Réaliser des études de marché fiables qui envisagent l'activité et son évolution dans le long terme.
- Analyser les capacités des bénéficiaires et leurs besoins de renforcement, comme l'adéquation entre leurs attentes et représentations, et la réalité de l'activité.
- Accompagner les activités dans la durée.



Lavage des salades avant leur commercialisation par une productrice sur des terres en bordure du fleuve Sénégal à Kayes



Barrage de Diabé, commune de Sandaré, cercle de Nioro

Optimiser l'apport des associations de migrants

Très impliquées dans le développement de leur région d'origine, les associations de migrants jouent un rôle clé dans la mobilisation de partenaires techniques et financiers, ainsi que dans l'implication des acteurs villageois et la réflexion sur la faisabilité et la viabilité des actions.

Leur mobilisation constitue un atout à plusieurs égards :

- **un apport financier important** grâce aux cotisations de leurs membres et leurs capacités à mobiliser des partenaires en France ;
- **leur connaissance des contextes locaux**, des marchés et des acteurs économiques pour une analyse des filières et de leur organisation ;
- **leur influence au niveau local**. Écoutés, les migrants sont à même d'influer sur les décisions en faveur de la qualité et de la viabilité des actions. Pour cela, ils doivent disposer de l'ensemble des données concernant les projets.

Enfin, en tant que partie intégrante des communautés qui seront appelées à exploiter et à assurer la pérennité des réalisations, les associations de migrants doivent être impliquées, dès la préparation du projet, à la réflexion sur des questions clés telles que l'accompagnement et la formation des futurs utilisateurs, ou les modalités du renouvellement, à terme, des infrastructures.

Leurs partenaires français doivent y attacher une attention toute particulière, ce qui suppose pour eux d'évoluer vers un rôle plus axé sur le conseil et l'accompagnement.



Arbre à papayes

ques alliant soutien au pays d'origine et investissement personnel.

Parallèlement, les associations de migrants ont aujourd'hui le sentiment que leur action en matière de développement local pourrait être compromise à terme, compte tenu de leur manque de renouvellement. Et, dans un contexte économique défavorable, où l'accès à l'emploi en France devient encore plus incertain, les transferts d'argent vers le pays d'origine tendent à diminuer. Face à la difficulté grandissante de subvenir aux besoins de leur famille et du village, les migrants investissent davantage dans des projets à caractère économique, perçus comme moteurs dans le développement local. Créateurs d'emplois, ces projets permettent aux jeunes d'accéder à une activité économique locale et de participer ainsi au développement de leur pays.

Pour les jeunes issus de l'immigration, dits de la *deuxième génération*, c'est-à-dire nés en France et dont les parents sont venus du Mali dans les années 70-80, le lien avec le village est différent, moins axé sur le développement local. Pour certains, la volonté de s'impliquer dans le développement du pays de leur famille demeure, mais ils sont surtout soucieux de valoriser leurs compétences, de construire un avenir professionnel et de s'insérer dans la vie active.

Ils s'interrogent donc sur les opportunités d'entreprendre au Mali, de manière individuelle ou collective, dans un contexte qui peut leur sembler plus favorable que le cadre français. ■

PROJETS VISITÉS ET FINANCÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE CODÉVELOPPEMENT AU MALI

Projets	Lieu	Année de réalisation	Budget global de l'investissement ¹	Participation du programme Codev	Participation des migrants
Aménagements de périmètres maraîchers	Moussala Fatola, commune de Segala	2008	20 700 300 FCFA 31 557 €	14 433 525 FCFA 22 004 €	5 661 775 FCFA 8 630 €
	Niagnela Commune de Diafounou Diongaga	2005	17 371 422 FCFA 26 483 €	12 033 822 FCFA 18 345 €	2 679 000 FCFA 4 084 €
Aménagements de bas-fonds	Séro et Djincoulou Commune de Sero Diamamou	2008	39 238 238 FCFA 59 818 € dont un apport de 4 M FCFA (6 098 €) du GRDR	27 466 766 FCFA 41873 €	6 003 613 FCFA 9 152 €
	Lahahiya Commune de Toya	2005	29 469 528 FCFA 44 926 €	19 949 622 FCFA 30 413 €	4 522 906 FCFA 6 895 €
	Samantara, commune de Sandaré	2009	43 906 836 FCFA 66 935 €	29 856 648 FCFA 45 516 €	11 050 188 FCFA 16 846 €

¹ Ce montant prend en compte le cofinancement éventuel de la commune, ainsi que la valorisation de la participation villageoise.



Les projets productifs au Mali et le rôle des associations de migrants en France

■ Une des principales missions du programme **Codéveloppement Mali** est d'accompagner les initiatives des migrants pour l'amélioration des conditions de vie dans leurs communautés d'origine. L'appui à la réalisation de projets générateurs de revenus est l'orientation fondamentale. Outre le financement de projets d'aménagements hydro-agricoles, le programme a également alimenté la réflexion en cours sur cette thématique.

Entre 2004 et 2009, 23 % des projets de développement local financés par le programme de Codéveloppement Mali ont concerné l'aménagement d'ouvrages hydro-agricoles. Le budget global de ces projets s'élève à 550 000 €, cofinancés par les communes, les associations villageoises, les associations de migrants et leurs partenaires.

Ce document s'inscrit dans la réflexion initiée depuis plusieurs années par les acteurs du codéveloppement au Mali. Destinée aux migrants et à leurs partenaires, il a pour objectif d'apporter un éclairage sur les modalités d'élaboration des projets productifs agricoles.



un Peuple • un But • une Foi
RÉPUBLIQUE DU MALI
Ministère de l'Économie et des Finances



MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION,
DE L'INTEGRATION,
DE L'IDENTITÉ NATIONALE
ET DU DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE

